

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CONSEIL CIRCUITS COURTS

Accompagnement de projets en transformation ou vente en circuits courts

Les + OBJECTIFS

- Concevoir ou développer un projet adapté aux besoins des agriculteurs et évaluer sa faisabilité technique, économique et réglementaire.
- Constituer un dossier de demande de subvention conforme aux exigences du service instructeur.

Pour QUI ?

- Agriculteurs, à titre individuel ou collectif, ayant un projet ou souhaitant développer une activité de transformation ou de vente en circuits courts (vente à la ferme, vente par panier, magasin de producteurs, drive fermier...).

Créer ou développer une activité de vente à la ferme



NOTRE SERVICE :

- Conseil sur l'aménagement d'un local de vente : dimensionnement, sens de circulation, implantation des produits...
- Conseil sur l'activité de vente : étiquetage, affichage, accessibilité, signalisation.
- Accompagnement des structures collectives de vente : formation du groupe, définition d'un projet commun, rédaction du règlement intérieur.



« Conseils réalisés par des conseillers spécialisés circuits courts »

DOCUMENTS REMIS :

- Compte-rendu reprenant les différents éléments de diagnostic et de conseil, les références réglementaires et une proposition de plan d'actions.
- Plan schématique des locaux de vente.
- Fiches sur la réglementation.



FORMATIONS :

- Respecter les Bonnes Pratiques d'Hygiène (obligatoire).
- Vendre plus, vendre mieux : les techniques de vente.
- Améliorer sa communication : de la définition de son identité visuelle et la création de supports.
- Possibilité d'organiser des formations à la carte pour les groupes et entreprises.



Programme disponible sur le Site Internet

BÉNÉFICE CLIENT :

- Pluridisciplinarité.
- Neutralité du conseil.
- Connaissance des aspects réglementaires.



Créer ou développer une activité de transformation à la ferme



NOTRE SERVICE :

- Évaluation des besoins selon la gamme de produits et les quantités produites.
- Conseil sur l'organisation de l'atelier en lien avec la réglementation sanitaire : marche en avant, séparation dans l'espace ou dans le temps, flux des matières premières et des produits finis, maîtrise de la chaîne du froid...
- Réalisation d'un schéma de fonctionnement à l'échelle (en relation avec l'équipe urbanisme et bâtiments selon le besoin).
- Conseil sur les matériaux et équipements à mettre en œuvre dans l'atelier de transformation.

« Conseils réalisés par des conseillers spécialisés circuits courts »

BÉNÉFICE CLIENT :

- Pluridisciplinarité.
- Neutralité du conseil.
- Connaissance des aspects réglementaires.

DOCUMENTS REMIS :



- Compte-rendu reprenant les différents éléments de diagnostic et de conseil, les références réglementaires et une proposition de plan d'actions.
- Schéma de fonctionnement du local de transformation.
- Fiches conseils reprenant la réglementation.

FORMATION :



- Respecter les Bonnes Pratiques d'Hygiène (obligatoire).
- Maîtriser la transformation de ses fruits et légumes.
- Formations sur les techniques de transformation variant selon les années : produits carnés, produits laitiers, conditionnement sous-vide (obligatoire), autoclave (obligatoire)
- Possibilité d'organiser des formations à la carte pour les groupes et entreprises.

Programme disponible sur le Site Internet



Constituer un dossier de demande de subvention



NOTRE SERVICE :



- Constitution du dossier à partir des éléments fournis par le porteur de projet.
- Dépôt du dossier auprès du service instructeur.

« Conseils réalisés par des conseillers spécialisés circuits courts »

« La Chambre d'agriculture n'étant tenue qu'à une obligation de moyens, elle ne saurait assumer la responsabilité d'un refus ou d'un avis défavorable délivré par tout organisme privé ou public concernant une décision attendue par le client et dans la perspective de laquelle ce dernier a précisément sollicité l'accomplissement de la prestation ».

DOCUMENTS REMIS :



- Double du dossier de demande d'aides.

BÉNÉFICIAIRE CLIENT :



- Suivi du dossier jusqu'au versement de l'aide.
- Échanges avec le service instructeur pendant toute la durée des démarches.
- Connaissance des dispositifs.

Infos pratiques

Contacts

Bas-Rhin : 03 88 19 17 47

Haut-Rhin : 03 89 20 97 60

circuitscourts@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet : www.alsace.chambre-agriculture.fr

Avantage Bienvenue à la Ferme : 10% de réduction



Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur

